

ARRÊTÉ N° 31 du 12 JAN 2021

modifiant l'arrêté préfectoral n° 2814 du 29 décembre 2017 constatant la désignation et nommant les membres du Conseil économique social et environnemental régional de La Réunion (CESER)

LE PRÉFET DE LA RÉUNION
chevalier de la légion d'honneur
officier de l'ordre national du mérite

- VU** l'article R4432-11 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté n° 2735 du 15 décembre 2017 portant composition du Conseil économique, social et environnemental régional de La Réunion ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2814 du 29 décembre 2017 modifié constatant les désignations et nommant les membres du Conseil économique social et environnemental régional de La Réunion ;
- VU** le courrier du président du conseil économique social et environnemental (CESER) réceptionné le 04 décembre 2020, notifiant la vacance du siège occupé par M. Patrick GERBITH, démissionnaire, représentant la FSU au sein du collège 2 ;
- VU** le courrier du secrétaire général de la FSU sous format numérisé réceptionné le 21 décembre 2020, désignant Mme Cendrine PEIGNON en remplacement de M. Patrick GERBITH ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales :

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Madame Cendrine PEIGNON est désignée pour pourvoir à la vacance du poste libéré par M. Patrick GERBITH au titre de la FSU dans le collège 2 du Conseil économique social et environnemental régional de La Réunion (CESER).

ARTICLE 2 :

Le mandat de ce nouveau membre prend effet à la date de publication du présent arrêté au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut être contesté par recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Saint-Denis sis 27, rue Félix Guyon à SAINT-DENIS (97400) dans les 2 mois suivant sa publication.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion et notifié au président du Conseil régional de La Réunion et au président du Conseil économique social et environnemental régional de La Réunion.

Saint-Denis, le 21 JAN 2021

Le Préfet



Jacques Billant